



# Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-2-9

Préfecture PÉRIGORD-LIMOUSIN  
Commune de communes  
024-242400752-20240404-2024\_2\_9-05  
Recu le 09/04/2024  
Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

**Président :** Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
St Jory de Chalais

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
25/03/2024

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Pouvoirs : 4

## Etaient présent(e)s

**Mesdames :** BOSREDON CURNIL Sylvie, COTTA Solange (suppléante de P. BRUN), DECARPENTRIE Françoise, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P. Démarthon)

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANQUIL Michel, REBEYROL Guillaume (suppléant de T. Chassain), SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Excusés et procurations :** BRUN Philippe (remplacé par sa suppléante S. Cotta), CHASSAIN Thérèse (remplacée par son suppléant G. Rebeyrol), COMBEAU Bertrand (a donné pouvoir à F. Decarpentrie), DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes) DOBBELS Michel (a donné pouvoir à I. Hyvoz), DUSSUTOUR Bernard (a donné pouvoir à S. Bosredon Cournil), DEGLANE Christine (a donné pouvoir à AS Esclavard),

**Absent :** COUTURIER Pierre-Yves, COURNARIE Pascal,

M. Bernard VAURIAC est désigné secrétaire de séance.

## Taux de fiscalité

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2024.

Il est rappelé que la Collectivité n'a pas à délibérer sur le taux « taxe d'habitation » celui-ci reste inchangé. Mais la Communauté de communes peut revoter un taux pour la part résiduelle de la TH (résidences secondaires).

Lors de la réunion du Bureau le 14/03/2024 l'évolution de la fiscalité a été validée à la majorité à +0.75 point (avec une proposition d'évolution de +0.75 point en 2025 pour arriver à la fin du mandat à la limite que les élus s'était fixée).

Cette évolution est motivée par le PPI à financer et par les augmentations importantes (contingent incendie notamment).

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2024 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 05 avril 2024  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20240404-2024\_2\_9-DE  
Reçu le 09/04/2024

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ADOpte pour l'année 2024 une augmentation des taux de fiscalité. Cela se traduira par les taux de fiscalité suivants :**

Type de taxe	2024
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	10.25%
Foncier bâti	5.35%
Foncier non bâti	12.75%
CFE	26.35% (inchangé)

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 05 avril 2024  
Le Président,

Michel AUGEIX

